



L'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs



# TARIFS

## ACCUEILS DE LOISIRS

Septembre 2025

### A chaque famille son tarif

Le tarif des accueils de loisirs est harmonisé sur l'ensemble du territoire de **'Agglo Seine Eure**. La formule, basée sur le quotient familial Caf de chaque famille permet de définir un tarif individualisé. Ce tarif se calcule comme suit.

#### Quotient familial<sup>(1)</sup>

Calculé par la **Caf** à partir des revenus mensuels de la famille et du nombre d'enfants à charge.



#### Taux

Fixé annuellement par l'**agglo Seine Eure** sur préconisation de la **Caf**.

(1) Quotient plancher : 300 / Quotient plafond : 2 000



## Les différents taux pour les mercredis hors vacances scolaires

	Ressortissant agglo	Hors Agglo
Une journée avec repas	0.7% x QF	2.5 % x QF
Une demi-journée avec repas	0.6 % x QF	2.2 % x QF
Une demi-journée sans repas	0.5 % x QF	1.9 % x QF

## Les différents taux pour les vacances scolaires

	Ressortissant agglo	Hors Agglo
Une journée avec repas	0.8% x QF	2.5 % x QF
Une demi-journée avec repas	0.6 % x QF	2.2 % x QF
Une demi-journée sans repas	0.5 % x QF	1.9 % x QF

### Sont éligibles au tarif dit « ressortissant agglo » :

- Les enfants ayant leur résidence habituelle dans une commune du territoire de l'agglomération Seine-Eure ;
- Les enfants dont au moins un parent exerce une activité professionnelle dans une entreprise établie sur ce territoire;
- Les enfants scolarisés dans un établissement situé sur ce même territoire.

### **A noter :**

Il sera facturé **5 euros** forfaitaires de pénalité par enfant, pour tout retard au-delà de l'horaire de fermeture de la modalité d'accueil choisie.